Séance du 06 décembre 2021 - 19 h 00

L'an deux mil vingt et un, le six décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 30 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Hélène GAUTHIER-POULET, Maire.

Etaient présents : Mmes Mrs DROUET Alain - BOITELET Marilyne (adjoints) - FLEURY Stéphane - REGNIER Cyril - CARON Fabien - GOULET Angélique - VOUETTE Marion RODE Martine - GOIS Serge

Absent: M. GROENEWEG Guillaume

Mme GOULET Angélique a été désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 26 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Défense incendie

Trois hameaux de la commune ne disposent pas de défense incendie : les Chopilles, les Trois Chapeaux et les Dufours. La canalisation d'eau potable ne permet pas d'obtenir un débit suffisant pour l'implantation de poteaux incendie. La solution la mieux adaptée est de créer une conduite spécifique à la défense incendie, avec mise en place d'une bouche incendie pour chaque hameau.

Un devis a été établi par l'entreprise Merlin TP pour un montant de 69 791.25 € HT.

Le conseil municipal prend acte du projet de défense incendie de ces trois hameaux, comme défini ci-dessus. Il charge Madame le Maire de demander les subventions afférentes à ce projet et délibèrera ensuite sur sa faisabilité compte tenu du reste à charge.

Information concernant le pont de l'autoroute – route des Chopilles

Des fissures ont été remarquées sur la chaussée du pont de l'autoroute, route des Chopilles. Elles se sont élargies cette année. Une tentative de rebouchage au point à temps a été effectuée, sans succès, vu la profondeur. Une rencontre sur place a eu lieu avec Mme Texier de Cofiroute, le 04/11/2021 et ce jour. Il a été constaté :

- Une fissure sur la chaussée (milieu de l'ouvrage) sur environ 30 m, peu ouverte
- Une fissure sur la chaussée (sur le côté) sur environ 25 m, ouverture 1 à 2 cm, profondeur jusqu'à 73 cm
- Sur le merlon côté Est : cassure du merlon visible sur 25 m avec une ouverture 10 à 18 cm, profondeur de 40 cm environ

Les fissures de la route sont une conséquence des fissures du merlon. Des experts doivent se déplacer et des discussions s'engager pour déterminer qui prendra les travaux en charge. La commune doit effectuer le désherbage et assurer l'évacuation des eaux pluviales.

Location de la parcelle ZV 1 - Révision du loyer

Mme Hélène Gauthier-Poulet ne prend pas part au vote.

Vu la délibération n° 2011-03 du 11 février 2011

Vu le bail rural établi en date du 29 octobre 2011, entre la commune et Hélène Gauthier-Poulet, concernant la parcelle ZV 1

Considérant que la valeur de l'indice des fermages 2021 s'établit à 106.48 par rapport à celui de 2020 fixé à 105.33

Le Conseil Municipal fixe à :

316.92 € / 105.33 x 106.48 = 320.38 €, payable au 1 er décembre 2021.

<u>Validation de la nouvelle convention d'adhésion des communes membres de la 3CBO au</u> sein du service urbanisme mutualisé (SUM)

Note de synthèse :

Depuis le 1^{er} juillet 2015, l'instruction des autorisations d'urbanisme jusqu'ici assurée par les services de l'Etat (DDT) a été transférée aux collectivités locales pour les communes dotées d'un PLU ou d'une carte communale. Il pouvait s'agir soit de la 3CBO soit de l'AME.

Depuis cette période la 3CBO possède son propre service mutualisé et assure l'instruction pour le compte de 14 communes sur l'ensemble de son territoire.

Dans une volonté de rapprocher l'instruction des autorisations d'urbanisme au sein du service instructeur local de la 3CBO, les communes de l'ancienne CCCR ont souhaité au 1^{er} janvier 2022 se désengager de l'AME pour déléguer cette mission à la 3CBO. A cette occasion, la 3CBO a modifié la convention déjà existante avec les communes membres notamment en ce qui concerne les modalités de financement du service afin de se rapprocher au mieux d'un coût réel pour les communes.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver cette nouvelle convention qui se substituera à la précédente.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L5211-4-2 ; Vu le projet de convention modifiée en annexe de la présente délibération ;

Vu les statuts de la 3CBO, et notamment la possibilité pour l'EPCI de réaliser des prestations de service pour ses communes membres ;

Vu l'exposé de Mme le Maire;

Le quorum ayant été atteint,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- VALIDE la nouvelle convention relative à la mise en place d'un service urbanisme mutualisé (SUM) de la 3CBO;
- DIT que cette convention se substitue à la précédente convention d'adhésion au service urbanisme mutualisé à partir du 1^{er} janvier 2022;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer cette convention et à la notifier à la 3CBO;
- AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Régime indemnitaire – agents communaux

Mme Gois, secrétaire de mairie, et Serge Gois quittent la séance.

Mme le Maire explique au conseil municipal le système indemnitaire des agents, le RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

Le RIFSEEP comprend 2 parts :

- 1- L'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle (IFSE)
- 2- Le complément indemnitaire versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent (CI)

L'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle (IFSE)

- Montants minimum et maximum définis par délibération antérieure base 35 heures
- Filière administrative / filière technique
- Versement mensuel
- Montant défini par arrêté du Maire

Le complément indemnitaire versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent (CI)

- Complément indemnitaire : en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir de l'agent, selon critères :
 - Capacité à s'adapter aux exigences du poste,
 - o Gestion d'un événement exceptionnel,
 - o Capacité à travailler en équipe avec des partenaires internes ou externes,
 - o Investissement personnel.
- Montant maximum défini par délibération antérieure (500 €) base 35 heures
- Filière administrative / filière technique
- Versement annuel
- Montant défini par arrêté du Maire

Mme le Maire, sur avis du conseil municipal, attribuera le complément indemnitaire au taux maximal aux agents de la commune.

Noël des enfants

Au vu du contexte sanitaire, il est décidé d'annuler le goûter de Noël des enfants, impliquant un brassage des élèves de plusieurs écoles.

Les familles seront invitées à venir en mairie, jeudi 16 décembre, sur rendez-vous, pour retirer les cadeaux de Noël.

Marché de Noël et feu d'artifice du 11 décembre

15 exposants sont prévus à l'intérieur, l'association La Courtemalienne, les pompiers, les P'tites Canailles et 2 exposants à l'extérieur sous tonnelles.

Un point est fait concernant les personnes présentes pour la préparation et l'organisation de cette manifestation, avec répartition des rôles de chacun.

Repas des Ainés

Il sera décidé en janvier, selon l'évolution des conditions sanitaires, si le repas des Ainés est maintenu ou non. Le choix de la date et du menu, ou l'alternative au repas seront alors organisés.

Bulletin municipal

Les articles sont à rédiger au plus vite, pour une parution avant Noël.

Affaires diverses

La réparation de l'éclairage public, route d'Ervauville est en attente – devis à 505.80 € TTC (Somelec) ou à 564.19 € TTC (Ineo). Eclairage à contrôler, rue du Point du Jour, si lampe défectueuse.

Un devis a été établi par l'entreprise Ineo, pour l'éclairage de l'église, pour un montant de 1 212€ TTC. Des devis seront demandés auprès d'autres entreprises.

Il est prévu l'achat d'une perche d'élagage pour un montant de 908.65 € TTC.

Une subvention sera demandée pour ces différents achats et travaux : éclairage public, éclairage de l'église, perche, volets du logement communal – voir pour la voirie.

Programmation de l'arrachage de la haie, cour de la mairie, pour le 13 janvier – 8h30

Le bois des Ronds est à élaguer. Un devis sera demandé.

Le contrat Docapost, fournisseur du site internet, prendra fin en février 2022, prolongé jusqu'en été. Il faudra trouver une autre solution, en concertation avec les autres communes de la 3CBO dans le même cas.

Le conseil municipal prend connaissance de comptes rendus de réunions :

- Conseil d'école Chantecog / St Hilaire / Courtemaux du 22/10/2021
- Conseil d'école de la Selle-sur-le-Bied du 16/11/2021
- SIIS du 18/11/2021
- Projet de cuisine centrale par la 3CBO à l'étude souhait de conserver les cantines où un cuisiner prépare les repas

Des groupes de travail sont formés au sein de la 3CBO :

- Territoires en transition (ouvert aux conseillers municipaux) Alain Drouet propose d'y participer
- Énergies renouvelables (uniquement des maires)

Fabien Caron fait part de dépôt de ferrailles aux Chopilles. Ce point a déjà été abordé. Le propriétaire sera contacté.

La séance est levée à 22h00.

DROUET Alain	BOITELET Marilyne	FLEURY Stéphane
REGNIER Cyril	CARON Fabien	GOULET Angélique
RODE Martine	GOIS Serge	
	REGNIER Cyril	REGNIER Cyril CARON Fabien